

# RÉUNION PUBLIQUE DE RESTITUTION

Commune de Saint-Avold, 5 novembre 2025

## Compte-rendu

La société américaine Circ a volontairement saisi la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) au printemps 2025 pour mener une démarche de concertation préalable autour de son projet d'usine de recyclage de textiles à Saint-Avold : Circadian. La CNDP a nommé deux garants pour encadrer cette démarche : Mme Valérie TROMMETTER et M. Luc MARTIN. La concertation préalable, organisée du 24 septembre au 19 novembre 2025, sera rythmée par plusieurs rencontres. Le présent compte-rendu retrace les échanges de la réunion publique de clôture qui a réuni 41 participants en présentiel et 1 participant en ligne. Son objectif était de rappeler les informations clés du projet, de dresser un premier bilan des enseignements de la concertation et de partager les premières intentions pour la concertation continue. Cette réunion était également accessible en visioconférence. La vidéo de cette rencontre sera diffusée sur le site internet de la concertation, avec sous-titrage en allemand disponible.



## INTRODUCTION

---

### Salvadore COSCARELLA

Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie

« Je suis très heureux de vous accueillir une nouvelle fois ce soir pour cette réunion de restitution dans le cadre de la concertation publique autour de ce projet. Depuis deux mois, plusieurs réunions et ateliers se sont tenus ici dans un climat constructif.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cette concertation à savoir, les organisateurs, les intervenants et bien sûr les habitants, venus nombreux pour s'informer, poser des questions et partager leurs points de vue. Grâce à ces échanges, la population a pu comprendre les enjeux économiques, logistiques et environnementaux de ce projet industriel majeur pour notre territoire.

Le projet Circadian est en effet structurant, à la fois pour notre bassin industriel et pour la plateforme chimique existante. Au-delà de cela, il ouvre la voie à une filière vertueuse du recyclage textile, en France et en Europe. Il s'agit d'une perspective porteuse de sens et d'avenir.

Ce soir, nous allons revenir ensemble sur les enseignements de cette concertation ainsi que sur les propositions qui ont été formulées par les habitants, les associations et l'ensemble des acteurs impliqués. Il s'agit d'un moment important car il permet de mesurer comment ce projet est perçu, compris et accepté par la population. Et pour nous, élus, il est essentiel de comprendre les attentes, mais aussi les éventuelles inquiétudes, et c'est la base d'un dialogue sincère et responsable. S'agissant du projet Circadian, je suis confiant. Les objectifs du projet sont clairs et je crois qu'ils sont bien partagés.

Beaucoup de citoyens se sentent concernés par la question du textile et par ce qu'il devient une fois déposé dans les points de collecte. Ce projet apporte des réponses concrètes ainsi qu'une vision d'ensemble : celle d'une économie plus circulaire et plus durable. Je voudrais enfin souligner que cette concertation est la quatrième en trois ans sur notre territoire. C'est un signe fort. Cela montre l'attractivité de la CASAS, notre capacité à accueillir des projets industriels ambitieux et surtout notre exigence en matière de transparence et de dialogue avec la population.

Je souhaite également vous informer du lancement d'une prochaine consultation publique qui concerne l'aménagement de la zone de l'ancienne Cokerie de Carling. La réunion d'ouverture aura lieu ici-même, le 17 novembre à 18h. C'est un rendez-vous important, car ce site prévoit l'implantation du projet Circadian. J'invite donc chacune et chacun d'entre vous à y participer.

Merci à toutes et à tous pour votre attention et surtout pour votre engagement au service du développement économique de notre territoire. »



## Valérie TROMMETTER, Luc MARTIN

*Garants nommés par la Commission Nationale du Débat Public*

Les garants ont été nommés par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), une autorité administrative indépendante fonctionnant avec son budget propre. La CNDP défend le droit de pouvoir s'informer et participer à tous les projets ayant des impacts importants sur l'environnement. Les garants sont présents tout au long de la concertation pour faire respecter ce droit.

Pour mettre en application ce droit, la CNDP possède 6 valeurs :

- L'indépendance, notamment via son budget qui lui est propre
- La neutralité : la CNDP n'émet pas d'avis sur le projet mais formule un avis centré sur la qualité des réponses que le public reçoit
- La transparence, en s'assurant que les informations sont mises à la disposition du public, dans un langage clair, compréhensible aussi bien sur le territoire français qu'allemand
- L'argumentation, par le biais d'une analyse des arguments favorables ou défavorables mis en avant sur le projet
- L'égalité de traitement, car toute personne doit bénéficier du même accès à l'information
- L'inclusion, en garantissant une participation des publics non familiers des démarches de concertation comme l'a permis le stand sur le marché de Saint-Avold le 26 septembre par exemple.

A partir du 19 novembre, les garants de la concertation disposent d'un mois pour rédiger un bilan. Ensuite, le maître d'ouvrage bénéficiera de deux mois pour répondre à ce bilan. L'ensemble des documents seront mis à disposition sur le site internet de la concertation et accessibles par tous.



## Le bilan quantitatif de la démarche

**Diane BEAUCARD**

*Animatrice de la rencontre, directrice de l'agence Neorama*

### **Comment s'informer ?**

La concertation ne s'arrête pas à la réunion de clôture puisqu'elle se poursuit jusqu'au 19 novembre. Pour garantir le droit à l'information, le dossier de concertation (60 pages) ainsi que sa synthèse (8 pages) sont disponibles sur le site de la concertation et présents

à toutes les rencontres. Le site internet de la concertation centralise l'ensemble de la documentation mise à disposition dont les comptes-rendus de chaque évènement. Depuis l'ouverture du site internet ([www.circadian-concertation.fr](http://www.circadian-concertation.fr)), 642 visites ont été comptabilisées.

### **Comment contribuer ?**

Le site internet permet également à chacun de contribuer. 2 cahiers d'acteurs ont été déposés par l'IUT Moselle Est et l'ADELP (Association de Défense de l'Environnement et Lutte contre la Pollution en Moselle-Est). Concernant les contributions du grand public, le format numérique et papier ont faiblement mobilisé. En effet, le registre numérique comptabilise à ce jour 6 contributions tandis que le registre papier (présent à chaque évènement) en dénombre 3. Enfin, la messagerie vocale n'a pas reçu de contributions.

### **Comment participer ?**

Du 25 septembre au 5 novembre, plusieurs évènements ont été organisés : une réunion publique de lancement, un stand mobile sur le marché de Saint-Avold, une conférence-débat, un atelier thématique et une réunion publique de clôture. Au total, ce sont près de 215 participants qui ont été comptabilisés.



## **Les premiers enseignements**

**Diane BEAUCARD**, Animatrice de la rencontre, directrice de l'agence Neorama

**Guillaume THOMÉ**, directeur général Circ France

### **L'opportunité du projet Circadian pour la filière**

La thématique de l'opportunité du projet Circadian pour la filière a fait l'objet de nombreux échanges, notamment lors de la conférence-débat dont elle constituait le sujet central. Ces discussions ont permis de situer le projet dans sa filière et d'en éclairer les enjeux. Un consensus s'est dégagé : le développement du recyclage est indispensable. Les modalités pour y parvenir peuvent varier, mais tous s'accordent sur son impact immédiat sur la réduction de la pollution liée à la fabrication des textiles.

L'information diffusée au grand public a également permis de faire connaître l'éco-organisme ReFashion. Si l'ADEME reste l'acteur environnemental le plus identifié, ReFashion joue également un rôle clé dans la filière des textiles. Sa participation à la

conférence-débat a illustré la diversité des initiatives existantes. En France, de nombreuses actions et projets sont déjà engagés pour recycler les textiles.

La conférence-débat a permis d'aborder les enjeux liés à la compétitivité et les gains écologiques. La recyclabilité des fibres recyclées a également été questionnée. Ces dernières peuvent être recyclées à plusieurs reprises mais le recyclage ne peut pas être répété indéfiniment.

En complément des éléments précédemment évoqués, l'équipe projet Circadian souhaite apporter quelques précisions. La priorité demeure la réduction de la consommation et la réutilisation des textiles. La mise en place d'une véritable filière de recyclage nécessite encore un travail conséquent. La France dispose de nombreux acteurs, mais plusieurs verrous technologiques doivent être levés, notamment en matière de tri et de préparation de la matière. Il faut, par exemple, développer des procédés automatisés capables de retirer boutons ou braguettes, car les volumes à traiter seront importants.

La question centrale devient donc : comment y parvenir collectivement ? La transformation de la filière textile vers le recyclage ne peut se faire de manière isolée. Pendant la concertation, cet écosystème s'est d'ailleurs illustré : Vosges TLC a participé à la réunion de lancement du 25 septembre et Synergie TLC était présent lors de la conférence-débat. L'écosystème du recyclage est déjà en place, mais il doit encore se renforcer pour répondre aux enjeux à venir.

## **L'opportunité du projet Circadian pour le territoire**

La question qui revient le plus souvent est la suivante : pourquoi implanter le projet Circadian à Saint-Avold ? Le choix repose sur plusieurs atouts du territoire : une solide culture industrielle, une capacité d'accueil reconnue, ainsi qu'une posture favorable envers les projets porteurs. Le territoire dispose par ailleurs de nombreuses ressources complémentaires, propices à la coopération entre acteurs.

Aucune contribution ne manifeste d'opposition à l'implantation du projet à Saint-Avold. Au contraire, les retours exprimés sur l'opportunité du projet s'inscrivent globalement dans une perspective positive.

En complément, l'équipe projet Circadian souligne que les dirigeants de la société Circ ont été impressionnés par la capacité des acteurs du territoire (élus, responsables administratifs, industriels, etc.) à se mobiliser collectivement dès qu'un problème se présente. Cette réaction coordonnée pour résoudre les difficultés a particulièrement marqué l'entreprise.

## **Le projet et ses caractéristiques**

La dernière thématique abordée dans le cadre de la concertation concernait directement le projet lui-même. Trois sous-thèmes ont suscité de nombreuses questions et demandes de précisions.

Le premier portait sur le centre de contrôle qualité. Les questions concernaient notamment les activités et missions concrètes du centre, son implantation, les emplois qui seront créés, ainsi que le risque d'erreurs de tri. Sur ce dernier point, la réflexion se poursuit. Plusieurs options sont encore à l'étude afin de définir précisément les modalités d'opération du futur centre de tri : sous-traitance ou opération en propre.

Le deuxième sous-thème concernait l'approvisionnement en textile. Le volume envisagé (un million de t-shirts par jour) a souvent été jugé comme une première étape dans un ensemble plus vaste. Les interrogations portaient également sur la provenance des textiles, leur nature, leurs spécificités, ainsi que sur les enjeux concurrentiels : le prix de la fibre recyclée sera-t-il comparable à celui de la fibre vierge ? Le marché pourra-t-il absorber un coût éventuellement plus élevé ?

Enfin, le troisième sujet abordé concernait l'avenir du site. Pourquoi ne pas aller jusqu'à la production du fil une fois la fibre obtenue ? Cet aspect du projet n'a pas été retenu pour le moment, l'équipe ayant choisi de se concentrer sur le cœur du procédé industriel, ce qui fait la valeur ajoutée de Circ au marché.

En complément sur le premier sous-thème, l'équipe du projet Circadian a précisé que la principale question était de trouver un acteur prêt à assurer cette tâche. Le processus sera fortement automatisé, mais les compétences pourraient être comparables à celles dont dispose un opérateur de centre de tri. Le projet permettra de recycler et régénérer du polycoton (mélange polyester et coton), ce qui nécessite de s'assurer que les textiles entrants soient bien du polycoton. L'approvisionnement sera ainsi contrôlé par des méthodes, dont par exemple celle avec infrarouges, pour confirmer la composition des fibres et détecter la présence d'additifs. Le processus comprend plusieurs étapes : une étape de contrôle qualité puis la préparation de la matière, qui consiste à retirer boutons et braguettes, puis à découper le textile en petits morceaux d'environ 5 mm afin qu'ils puissent entrer dans l'autocuiseur.

Pour l'approvisionnement, le projet travaille avec des partenaires comme Vosges TLC et Coléo, ainsi qu'avec des acteurs plus éloignés comme Nouvelles Fibres Textiles situé en région lyonnaise ou Gebetex en Normandie. Ces partenaires, spécialisés dans le tri pour le réemploi, savent que ce tri sera ici utilisé pour le recyclage. La société Circ a également rencontré Synergie TLC, qui possède des compétences dans l'identification visuelle de vêtements en bon état. Pour le projet Circadian, la distinction des textiles polycoton est différente : elle nécessite un contrôle basé sur la matière (toucher, visuel, etc.).

Le projet pourra aussi s'approvisionner en chutes de textiles lorsque les centres de recyclage seront à court de matières. Bien que les industries textiles soient rares en Europe, il en existe encore. Par exemple, l'entreprise DODO à Saint-Avold produit 400 tonnes de chutes de textiles en polycoton par an. Le développement de partenariats industriels locaux est essentiel afin de privilégier un approvisionnement français, puis européen.

Un processus de sélection des fournisseurs sera mis en place, avec un cahier des charges précis. Pour des raisons de confidentialité, il n'est pas accessible dans son intégralité, mais il inclut :

- Des critères techniques pour la préparation et le recyclage du textile,
- Des dispositions de formation pour les acteurs impliqués,
- Des seuils de restriction applicables aux composés chimiques, équivalents à la réglementation REACH, basés sur la [liste](#) de substances restreintes publiée par l'Association américaine des vêtements et chaussures.

Source : [Product Safety Guidance : Restricted Substances List](#) (Cliquez sur "download RSL25" English PDF, à partir de la page 9)



### Présentation du cahier d'acteurs de l'IUT Moselle-Est

Gilbert PITANCE, Président de l'IUT Moselle-Est

« Tout d'abord j'ai participé à la conférence-débat et j'ai été surpris de voir que des réponses avaient été données à toutes les questions. Il y avait des questions qui étaient assez tordues sur des normes, etc., mais toutes les questions ont obtenu une réponse. 104 personnes étaient présentes pour cet évènement.

Je voudrais signaler quand même le dynamisme du territoire. Le président de la CASAS a précisé qu'il s'agissait du cinquième débat et cela prouve que le territoire est dynamique. Ces concertations concernent des projets en lien avec l'hydrogène, le solaire et aujourd'hui le projet Circadian : il s'agit tout de même d'activités futures qui se concentrent sur la préservation de notre planète. Le territoire accueille désormais des activités totalement nouvelles et cela pose des problèmes techniques. Or, à Saint-Avold, il existe une culture de l'industrie chimique et une culture des usines. N'oubliez pas que dans les nouvelles usines de batteries dont on parle toujours, les gigafactories, il existe beaucoup de rebuts sur les batteries sorties : nous sommes obligés de faire venir des Chinois pour aider les gens à exploiter des usines en France. Ici, il y a un substrat d'activités chimiques.

*De nombreux textiles incluant des boutons et des fermetures éclair seront présents. Est-ce que l'on ne pourrait pas inventer des chemises sans boutons ou avec des boutons créés avec la même matière que les chemises ?*

*Sur le site internet de la concertation, j'ai vu les différentes contributions et je suis entièrement d'accord avec une en particulier. Le problème qui va se poser, c'est l'énergie et l'eau dont on a besoin pour développer ce processus. Alors, au cours de ces réunions, nous avons vu parler des citoyens, des consommateurs, des utilisateurs de la planète, de futurs salariés et bénéficiaires du système productif. Je voudrais profiter de ce moment pour dire que tout le monde s'aperçoit qu'on a un peu des activités schizophrènes lorsqu'on parle de l'énergie, de l'environnement, du futur, etc. Par exemple, tout le monde veut des usines sans impact, nous voulons des gares TGV, mais nous ne voulons pas les rails, nous voulons des aliments pas chers mais des paysans bien payés, nous parlons de métaux rares mais les métaux sont déjà rares, parce que peu présents. Il faut que nous assumions les conséquences des décisions que nous prenons, nous voulons économiser l'énergie mais les transports se développent, notamment les transports par avion qui se développent à une vitesse fantastique. Et maintenant, la fast fashion dont nous parlons beaucoup avec l'arrivée des Chinois à Paris. L'ultra fast fashion, qu'est-ce que c'est ? Il s'agit de l'ultra surconsommation de produits dont à peu près 30 % sont fabriqués, transportés, mis à disposition, jamais utilisés. Donc si nous tenons compte de l'énergie qu'il faut pour faire par exemple un t-shirt ou un jean, il a fait à peu près 10 ou 15 000 km avant d'être utilisé. Donc si on le fabrique, on le transporte pour qu'il ne soit jamais utilisé, c'est du gaspillage. La première économie, c'est d'éviter le gaspillage. La souveraineté est un mot qui est toujours utilisé. Maintenant, nous avons un projet, le projet Circadian, un projet de technologie qui est bon parce qu'il va enrichir le territoire. À l'heure où l'on parle de souveraineté, la richesse d'un territoire, c'est les camions, les tuyaux qu'on remplit, les avions, les wagons.*

*Pendant un siècle et demi, ce territoire a été un territoire produisant de l'énergie. Depuis quelques jours, quelques mois, nous voyons le concept d'indépendance énergétique émerger. Aujourd'hui, à Valmont, on se croit au Texas, il y a un équipement installé près de la gare, et quand on le regarde de loin la nuit, c'est vraiment impressionnant. L'énergie développée dans la CASAS va servir à décarboner l'industrie autour. Le contrat commercial est signé. Il s'agit d'un vrai contrat commercial qui permet d'envisager l'avenir énergétique du territoire. Alors dans l'avenir, si les projets de Carling se développent, nous aurons besoin de plus en plus d'énergie, d'électricité et de chaleur. À ce moment-là, il faudra réfléchir peut-être à installer un petit réacteur en SMR qui produirait l'énergie nécessaire à la plateforme pour produire de l'hydrogène, de l'électricité, de la chaleur, et ce, de façon totalement décarbonée. Merci. »*



## Le temps de questions réponses

---

**Remarque : « Bonjour, une observation liminaire sur nos millions de t-shirts par jour, un vrai problème sur les boutons, les braguettes, ainsi que ceux qui en sont dépourvus. Une observation qui consisterait à rester davantage dans le cercle vertueux en utilisant un vivier fantastique de main-d'œuvre qui concerneraient les laissés-pour-compte qui ne sont pas employés dans beaucoup d'autres industries. Il y a quand même une sacrée ressource en la matière, au moins pour le démarrage en attendant que les process s'affinent. Et sur l'éco-conception, les braguettes sont de plus en plus fabriquées en polycoton et les boutons pourraient suivre la voie aussi. »**

Réponse de Circ : Nous n'allons pas utiliser que du t-shirt en coton blanc parce qu'il n'y a pas besoin du projet Circadian pour recycler cette matière. Nous intervenons pour recycler des textiles plus compliqués et cela nous permet d'être complémentaire. Nous ne voulons pas non plus remplacer le recyclage mécanique. Il existe des filières, pour certaines matières, où le recyclage mécanique est adapté et suffit. Notre usine permettra de recycler davantage de fibres et d'augmenter la partie recyclée vers du textile.

**Question de Hélène DUNKHORST, responsable d'un centre de tri-textiles à Behren-les-Forbach : « Nous sommes en processus d'insertion, nous engageons des personnes éloignées de l'emploi sur des parcours de 24 mois. Ces personnes sont formées au tri textile manuel. Pour l'instant, le tri est uniquement manuel, il n'y a pas de programme comme en Chine. Mais c'est effectivement des projets qui pourraient travailler en complémentarité. Il y a de l'intérêt pour en savoir plus et voir comment on pourrait s'insérer peut-être dans le maillage. Voilà. Une question : est-ce que vous parlez des produits chimiques ? Est-ce qu'il y a une technique existante, par infrarouge ou autre, pour déceler les produits chimiques qui seraient sur les vêtements ? Je ne pense pas. Parce que détecter des matières, c'est possible mais voir s'il y a un traitement pour le feu ou les produits chimiques, je ne pense pas que ça existe. Est-ce que ce sera possible d'intégrer des produits post-consommation dans votre process ? »**

Réponse de Circ : Oui, il sera possible d'intégrer des produits post-consommation dans notre procédé, c'est même l'objectif. Concernant la présence de traitement anti-feu, c'est plus par le type de vêtement et par son origine que nous détecterons sa présence. Les compétences développées dans le cadre du tri pour le réemploi me semblent clés pour détecter cela dans le cadre du tri pour le recyclage. Le tri pour du recyclage ne viendra pas remplacer le tri pour le réemploi. Des compétences uniques existent chez ces trieurs pour le réemploi. Effectivement, je pense qu'il y a une vraie complémentarité à bâtir pour rendre possible cette filière.



## Les premiers enseignements (suite)

---

Diane BEAUCARD, Animatrice de la rencontre, directrice de l'agence Neorama

Guillaume THOMÉ, directeur général Circ France

### Les impacts du projet Circadian

Le thème des risques industriels est un sujet que nombre d'habitants et de riverains maîtrisent comme en témoignent la précision et la pertinence des questions posées. On y percevait clairement l'expérience du terrain et le désir de s'informer.

Plusieurs points ont été discutés, notamment l'impact potentiel du projet sur le PPRT existant. À ce sujet, aucun impact n'est à prévoir. Le territoire accueille des installations présentant un niveau de dangerosité supérieur à celui du projet Circadian, il conviendra donc d'être vigilant, mais sans raison particulière d'inquiétude.

Des questions ont également été soulevées au sujet des réactifs : leur nature, les quantités stockées, ainsi que le classement réglementaire de la future installation (ICPE ou SEVESO). Une première série d'éléments de réponse figure dans le dossier de concertation.

Concernant les enjeux environnementaux, les échanges ont porté sur le devenir des éléments chimiques libérés lors du procédé. En effet, la réaction hydrothermale relâche des résidus, notamment des colorants, dont le traitement en fin de processus a été discuté.

La question de l'eau a également été largement abordée, qu'il s'agisse de la consommation, du recyclage ou des rejets. Plusieurs vigilances ont été exprimées quant aux nuisances potentielles, olfactives et sonores, ainsi qu'aux impacts ressentis par les riverains. D'autres interventions ont enfin porté sur les mesures de compensation environnementale prévues par le projet, en particulier celles relatives à la biodiversité et à l'intégration paysagère.

En complément, l'équipe du projet Circadian a expliqué qu'il est nécessaire, dans le processus, de garantir que les fibres cellulosiques régénérées soient parfaitement blanches. Une étape de blanchiment au peroxyde d'hydrogène est donc prévue. Une campagne de tests devait être menée en septembre, mais elle a été interrompue en raison d'une forte sollicitation des usines pilotes aux États-Unis par plusieurs marques souhaitant lancer de nouvelles collections. Les essais ont commencé avec un peroxyde d'hydrogène faiblement concentré, mais il n'a pas été possible de poursuivre avec une concentration plus élevée. Les tests reprendront entre novembre et décembre. Une fois la seconde phase réalisée, des compléments pourront être apportés en janvier ou février, au moment où le maître d'ouvrage finalisera les conclusions de la concertation.

La société Circ a choisi d'indiquer, pendant toute la concertation, que le projet pourrait relever du classement SEVESO, en raison de l'utilisation du peroxyde d'hydrogène, un composé chimique déjà présent sur la plateforme. Ce classement n'est toutefois pas encore confirmé, il sera établi à l'issue des tests qui viennent d'être mentionnées. Les informations communiquées reflètent l'état des connaissances à l'instant T et sont susceptibles d'évoluer.

De nombreuses questions ont porté sur les substances chimiques se trouvant dans les textiles en alimentation. La question a été posée lors de la première réunion publique du devenir des phtalates potentiellement présents comme assouplisseurs dans les textiles : ceux-ci se retrouvent dans les boues des stations de traitement des eaux (la précision a été apportée en réunion publique de restitution). D'autres composés peuvent également être présents dans les textiles en alimentation et nous les retrouverons dans les boues de station de traitement des eaux, notamment certains résidus associés aux colorants, dont les composés azoïques. Ces derniers étaient largement utilisés avant d'être fortement restreints en 2003 en France et dans de nombreux pays. Dans le cadre de la réglementation REACH, ils sont aujourd'hui interdits. Cependant, des vêtements datant de plus de vingt ans peuvent encore entrer dans le flux de recyclage, ce qui explique la possible présence résiduelle de composés azoïques dans les boues de station.

### **L'intégration au territoire**

La question de la logistique a été fréquemment abordée. La société Circ a mentionné le projet conduit par la société Captrain, actuellement en pause et en attente (pour les acteurs industriels, dont Circ) de reprise de discussions. Des vues du projet envisagé ont également été présentées, mais des études de sol approfondies sont nécessaires pour présenter une vision plus définitive.

Les synergies en matière de ressources ont aussi été évoquées, notamment la possibilité de valoriser la chaleur produite directement sur la plateforme. Il s'agirait d'un mode d'approvisionnement local, vertueux et pleinement inscrit dans une logique circulaire.

### **Les bénéfices pour le territoire**

Deux points ont été soulevés concernant les bénéfices pour le territoire. Le projet est perçu comme une opportunité de valoriser des savoir-faire déjà présents, tout en développant de nouvelles compétences. Au-delà de la création d'emplois, c'est tout un écosystème qui se construit et se renforce grâce à la mise en place de formations spécifiques. L'IUT Moselle-Est a d'ailleurs montré que des liens peuvent être établis, notamment via les formations continues et professionnelles.



## **Présentation du cahier d'acteurs de l'ADEL P**

*Jean-Marie BONNETIER, président de l'association ADELP*

*« Je préside l'ADELP, une association de protection de l'environnement apolitique, dont le rôle essentiel est de gérer l'équilibre qui doit exister entre le développement économique de notre territoire, qui en a tellement besoin, et son impact sur la santé des populations riveraines et son environnement direct.*

*Réindustrialiser notre territoire est une nécessité. Nous avons en effet perdu des milliers d'emplois avec la fermeture des mines de charbon il y a 20 à 25 ans. Ainsi, le projet d'usine de recyclage de textiles mérite d'être étudié car l'industrie textile est l'une des plus polluantes au monde. J'ouvre une parenthèse ici pour mettre en évidence le travail de tous les élus qui mettent en avant leurs compétences pour réindustrialiser ce site, le site de Carling, en particulier M. Coscarella, qui est président de la CASAS.*

*L'objectif du projet de l'usine Circadian à Carling est de recycler 1 million de t-shirts par jour, soit 70 000 tonnes par an. À la vue de ces informations, je me suis posé la question : quelle est la corrélation entre 1 million et 70 000 tonnes ? Je me suis renseigné. L'industrie textile indique que la masse moyenne d'un t-shirt est de l'ordre de 200 grammes. 200 grammes multipliés par 1 million, multipliés par 350 jours (le résultat est proche de 365 jours par an), cela donne bien 70 000 tonnes par an. Ceci étant, les conséquences environnementales de cette installation auraient dû être fournies avec plus de précisions dans le dossier de concertation.*

*Il est donc tout à fait légitime de soulever des interrogations majeures quant à la santé des populations riveraines et leur cadre de vie et l'environnement direct. Le processus de séparation des fibres de coton du polyester, des textiles à recycler, libérera différentes espèces chimiques, souvent très toxiques dont le devenir n'est pas encore défini ou précisé dans le dossier de concertation.*

*Nous pouvons citer les phtalates, comme espèce chimique présente dans les textiles qui seront rejetés. Il s'agit d'esters de l'acide phtalique dont il existe plusieurs sortes. Ils sont utilisés comme plastifiants pour assouplir et augmenter la durabilité des fibres synthétiques comme le polyester. La toxicologie montre que ces phtalates présentent un risque toxicologique important car ce sont des perturbateurs endocriniens. En ce sens, ils interfèrent sur le fonctionnement normal du système hormonal provoquant des effets néfastes sur la santé humaine. Nous pouvons trouver également, ça a été précisé tout à l'heure, des colorants azoïques associés au métaux lourds, dont le rôle est d'être des mordants pour la fixation des teintures sur le coton. Les colorants azoïques peuvent être toxiques, notamment en raison de leur potentiel cancérigène ou cancérogène et leurs effets allergènes. Le formaldéhyde peut également être libéré lors du processus de recyclage. Le formaldéhyde est utilisé pour conférer des propriétés anti-froissement. Il s'agit d'un gaz毒ique, irritant et cancérogène. Son exposition même à faible dose peut*

provoquer des effets nocifs pour la santé : une espèce chimique la plus dangereuse, à mon sens. D'après la littérature scientifique, ce sont les PFAS ou encore les polluants éternels.

Généralement, les polluants organiques sont détruits au cours du temps plus ou moins rapidement. Ils sont détruits par certaines radiations monochromatiques qui nous viennent du soleil. Ces PFAS, composés polyfluorés, ont une structure électronique entre le carbone et le fluor qui fait que ces rayonnements ne détruisent pas la molécule. Ils sont donc extrêmement persistants et leur réglementation est bien contraignante à l'échelle française et européenne. Ils sont utilisés pour rendre le tissu imperméable, antitache, antiadhésif et résistant à la chaleur. Ces substances, comme je viens de le dire, sont extrêmement persistantes dans l'environnement et l'organisme humain. Ces molécules sont associées à de nombreux effets toxiques, notamment des cancers et des troubles hormonaux immunitaires.

L'entreprise a déclaré qu'elle refuserait des textiles contenant des PFAS. Cela est noté dans le document d'accompagnement de cette concertation. Question, comment techniquement cette entreprise va-t-elle procéder pour refuser les textiles qui contiennent des PFAS ? Il y a d'autres espèces chimiques qui seront libérées. Je ne vais pas les citer, mais en particulier celles provenant de la dégradation des fibres de polyester en deux monomères qui sont l'acide téréphthalique et le mono éthyl glycol.

Que vont devenir ces molécules ? Alors, concernant le phtalate, tout, encore d'après la littérature scientifique, il est dit qu'un t-shirt de 200 grammes contient une masse comprise entre 20 et 100 mg du phtalate le plus utilisé. Il existe plusieurs variétés de phtalate. Si l'on reprend les chiffres, c'est-à-dire 1 million de t-shirts par jour, cela signifie qu'une masse comprise entre 20 et 100 kg de cette espèce chimique est libérée par jour. En multipliant par 350, on est à 365, en une année : cela va libérer entre 7 et 35 tonnes par an. La question est : quel est le devenir de ces phtalates extraits lors du process ? Comment seront-ils stockés ? Se retrouveront-ils dans les effluents dirigés vers la station d'épuration ? Vous en avez parlé tout à l'heure, dans les boues. Pour autant, un jour il faudra bien faire curer ces stations d'épuration. De plus, il a été fortement conseillé de récupérer ces boues et les envoyer dans des centres spécialisés pour les détruire. Nous pourrions faire des calculs analogues avec d'autres espèces chimiques citées précédemment. Nous n'avons pas le temps, je ne vais pas le faire.

Concernant la station d'épuration, cela n'est pas clairement défini. D'après le dossier de concertation, une nouvelle station d'épuration sera construite ou alors, il sera possible d'utiliser la station gérée par Arkema. Il est important de savoir que pour construire une station d'épuration, il est impératif de connaître la nature de toutes les espèces chimiques susceptibles de se trouver dans les effluents à traiter. Il faut connaître d'abord, répertorier toutes les molécules et ensuite mettre au point des technologies qui permettent de les piéger ou de les éliminer. La station doit être adaptée à la neutralisation ou au piégeage de toutes ces molécules issues du processus. Les rejets de la station d'épuration seront dirigés vers la Merle, qui est déjà dans un état très dégradé. Il y a quelques années, on parlait de

cette rivière, une des rivières les plus polluées d'Europe. Ces zones devront être contrôlées régulièrement. En effet, la directive cadre sur l'eau qui date d'octobre 2000 définit un rempart pour la gestion et la protection des zones par grands bassins hydrographiques sur le plan européen. Elle fixe notamment un objectif de bon état de toutes les masses d'eau à l'horizon 2015. Nous sommes en 2025 et la dernière échéance est en 2027. Je ne sais pas si on arrivera à faire en sorte que la Merle soit complètement dépolluée.

Autre remarque, le dossier de concertation mentionne que la pollution de l'air sera gérée par ATMO Grand-Est. Cette structure est une ASCA, une association de surveillance de la qualité de l'air, comme il en existe une dizaine dans notre pays. Nous comptons deux stations de mesure de la qualité de l'air : une à proximité de la Mairie de Carling et une autre près de L'Hôpital. Ces deux stations ne sont pas équipées de chromatographes ou d'autres instruments de mesure permettant de déterminer les concentrations des différents polluants organiques provenant des textiles recyclés. Seules les particules des PM10, c'est-à-dire les poussières dont le diamètre est supérieur à 10 micromètres, sont mesurées ainsi que les oxydes d'azote qui proviennent des combustions à très haute température où le dioxygène de l'air se combine au diazote de l'air reformé, NO<sub>2</sub> par exemple. A cela s'ajoute, le dioxyde de souffre qui est mesuré et obtenu par combustion des énergies fossiles comme le fioul, le charbon, ainsi que le styrène utilisé par TotalEnergie. Il s'agit du monomère pour fabriquer le polystyrène qui est le polymère associé à ce monomère. Une proposition, il serait souhaitable que les représentants de Circadian collaborent avec ATMO Grand-Est, pour définir les molécules dont les concentrations devront être suivies dans le temps.

Concernant la source d'énergie utilisée pour alimenter le réacteur dans lequel se produit la transformation hydrothermale, il serait judicieux de recycler la chaleur perdue dans les installations du complexe industriel de Carling et en particulier celle du site Émile Huchet et la transférer vers le réacteur qui assure la séparation des fibres de coton et polyester. Nous parlons donc de « cogénération » : cela participerait à une diminution du coût énergétique de l'installation et cela éviterait une dispersion des flux d'air chaud vers l'atmosphère, car ces derniers participent et amplifient les perturbations climatiques que nous connaissons. Pour résumer simplement : l'air chaud émis se déplace vers les zones plus froides. En se dirigeant vers le pôle Nord, cette chaleur contribue à la fonte de la banquise. L'air qui revient ensuite vers nous par effet de vortex n'est alors plus suffisamment froid, ce qui entraîne des perturbations climatiques.

En conclusion, oui à la réindustrialisation de notre territoire : nous en avons besoin. Nous avons besoin d'emplois et de réindustrialiser notre pays. Oui au recyclage des textiles polycotons lorsqu'une technologie efficace et propre est utilisée. Oui au recyclage thermique pour alimenter la réaction hydrothermale. Ceci étant, les déchets produits souvent très toxiques devront faire l'objet d'une attention toute particulière. Si nous ne savons pas pour le moment si le projet sera classé SEVESO ou non, il devra préciser les protocoles de neutralisation et de récupération des polluants, cela lors du futur dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale. Le bruit et les odeurs sur le site de Carling sont

des nuisances signalées, M. Adier, maire de Carling, pourra le confirmer, puisqu'il est très souvent sollicité par ses administrés sur ce sujet.

L'entreprise Circadian précise qu'il n'y aura pas d'odeurs, nous prenons acte. Et enfin, la présence de l'entreprise Circadian à la commission de suivi du site de Carling est fortement souhaitée pour que celle-ci puisse présenter un bilan annuel des émissions atmosphériques et aqueuses, de telle manière à ce que les riverains soient informés de l'évolution et du contrôle de la pollution. Une commission de suivi du site est un moyen d'échange entre les industriels qui présentent leur bilan environnemental, qui présentent les moyens mis en œuvre pour limiter les pollutions, et les riverains prennent note de ceci. »

Les thématiques abordées par M. BONNETIER ont été relevées par la société Circ lors de l'atelier thématique. Par ailleurs, la société Circ devra traiter l'ensemble de ces points dans le cadre de la préparation du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE). Si certaines thématiques ne sont pas encore totalement stabilisées à ce jour, elles le seront au moment de son élaboration. La phase d'enquête publique offrira alors au grand public un accès complet à toutes les informations.



## Le temps de questions réponses

---

**Question : « Est-ce qu'on est obligé de rendre toutes les fibres blanches ? Je comprends que pour des raisons chromatiques, de reteinture, ça aide de partir sur la même base. Mais est-ce que cela est réellement nécessaire ? Est-ce qu'on ne pourrait pas faire une partie de la production qui ne serait pas forcément blanche, mais grisâtre, pour refaire une teinture noire dessus, par exemple ? En qualité, c'est vrai qu'on a tendance à vouloir toujours la même couleur sur tous les produits. Mais est-ce qu'on ne peut pas trouver des acheteurs qui seraient moins regardants et achèteraient moins cher, du coup, un produit qui sera moins traité ? Ce serait une bonne idée. »**

Réponse de Circ : Nous avons initialement cherché à éviter cette étape, car, effectivement, elle ne nous paraissait pas indispensable. Cependant, à ce jour, le marché nous indique qu'elle est nécessaire. Il s'agira d'un levier d'optimisation une fois le projet lancé. Pour l'instant, la grande majorité des acteurs du secteur nous demandent d'intégrer cette phase, ce qui nous oblige à la prévoir dans la conception de l'usine. Néanmoins, si nous avons la possibilité, grâce à la qualité des produits, de contourner ou de supprimer cette étape, nous le ferons sans hésitation.

**Question : « Oui, au sujet des boues. On est d'abord dans un process qu'on qualifie de bêta, parce qu'on ne maîtrise pas, dans l'état actuel des connaissances, la pertinence des tris en amont. Donc vous allez probablement découvrir dans les boues, par chromatographie sans doute partiellement, la présence ou non de substances que vous vouliez éviter au**

**départ, ou de nouvelles substances dont on n'avait pas fait l'inventaire exhaustif au préalable.**

**Ces boues, en attendant d'être exploitées, vous comptez en faire quoi dans un premier temps ? Est-ce que vous ne pourriez pas inclure dans le processus une phase de pyrolyse, peut-être, avant de les traiter en « galette » ? Comptez-vous les traiter vous-même dans un proche avenir ou les confier à des sous-traitants ? Et qui aura la maîtrise du contrôle effectif de ce qui en sera fait ?**

**Parce que c'est important, il faut une traçabilité complète qui nourrira tous les acteurs. La traçabilité dans le process, en fait, si vous le sous-traitez, vous ne le traitez pas vous-même, il faudra que vous rendiez compte de la teneur, en fait, de la composition de ces boues. »**

Réponse de Circ : Il est évident que, dès la phase des essais préliminaires menés sur les pilotes installés aux États-Unis, les conditions de test ont été volontairement placées dans des situations extrêmes. Ces expérimentations visent notamment à évaluer la résistance du procédé en poussant à ses limites des compositions contenant certains produits peu souhaitables, afin d'en déterminer les seuils de tolérance. Cela permet également de caractériser les compositions les plus extrêmes susceptibles d'être rencontrées à la station de traitement des eaux et, par conséquent, d'en concevoir le dimensionnement de manière appropriée. L'objectif est de garantir que le procédé de traitement sera capable d'absorber les situations les plus défavorables. Bien entendu, nous savons que la maîtrise industrielle nécessite d'intégrer systématiquement des marges de sécurité. Le procédé de la station fait actuellement l'objet d'une phase de modélisation et de dimensionnement destinée à calibrer précisément les équipements et les traitements associés. Il s'agit d'un procédé industriel essentiellement aqueux. Tous les résidus issus du procédé seront envoyés pour traitement à la station de traitement des eaux. C'est à ce niveau uniquement que seront concentrées les boues et les déchets, autrement dit les fractions les plus susceptibles de présenter un impact environnemental. Il va de soi que nous ne serons pas exploitants de déchets dangereux. Le volume de boues attendu restera limité, compte tenu de la nature du procédé. Ces résidus seront ensuite orientés vers des filières de traitement agréées et spécialisées dans ce type de déchets. Nous respecterons strictement la réglementation en vigueur : il n'est évidemment pas question de dispersion non encadrée, ni d'épandage agricole, qui est formellement interdit. En matière de traçabilité et de transparence, celles-ci sont imposées par l'administration de tutelle et spécifiées dans les arrêtés d'autorisation d'exploiter, qui posent également de nombreuses contraintes à l'exploitant. Au-delà même de la réglementation, l'entreprise a une responsabilité et des valeurs propres à son activité guidant ses actions et il n'est pas question de se soustraire au cadre réglementaire.

**Question : « Circadian bénéficiera-t-elle de l'aide publique ? »**

Réponse de Circ : Circ bénéficie du Fonds Charbon. C'est aujourd'hui la seule aide publique dont nous bénéficiions. Circ répond également à des appels d'offre lancés par

l'État pour être bénéficiaire d'autres dispositifs comme le Fonds d'Innovation pour le Développement ou encore le Fonds européen d'innovation pour lesquels nous avons déposé une candidature. Néanmoins, ces dispositifs mettent en concurrence tous les candidats, et nous n'avons pas de certitude d'obtention de ces fonds.

**Question : « Pour intervenir sur le point de vue qualitatif de vos intrants, j'aimerais bien dire que si on avait continué à fabriquer des habits de qualité, le problème du recyclage serait diminué, je pense, d'une bonne partie de la moitié. Donc aujourd'hui, tout ce qu'on fabrique, c'est pour jeter déjà presque le lendemain, voire quand on vend le produit dans le magasin.**

**En matière de composition des habits, normalement, chaque habit est doté d'une étiquette avec la traçabilité des matières (où il est fait, ce qui le compose) qui devrait vous permettre de faire un tri optimal dès le départ. Le seul problème, c'est que ces étiquettes, au fur et à mesure du temps, notamment les anciennes, deviennent illisibles. D'un point de vue éducatif, chose qui n'est plus de mise et qui devient inexistante, on vous dit qu'il faut couper les étiquettes, ou les personnes ne prennent pas attention à ces étiquettes, ça les gêne, ça pique, suivant la matière, et on les coupe.**

**Donc la traçabilité du vêtement et sa matière est perdue. Donc d'un point de vue là, vous ne savez plus ce que vous avez, et ce que vous avez acheté. Les trois quarts des personnes ne savent pas ce qu'ils achètent, puisqu'on achète généralement parce que ça nous a plu, c'est beau, mais on ne sait pas ce qu'on achète, on ne sait pas la matière qu'il y a dedans, ni la qualité, ni la résistance. Ainsi tout est perdu, alors que si dès le départ, l'étiquette est laissée, elle permettrait de tracer le vêtement tout au long de son utilisation, jusqu'à la filière de recyclage.**

**Chose qui devrait être déjà mise en place dès la fabrication, et doit être mise en place pour tout produit mis sur le marché, à travers l'Analyse des Modes de Défaillance, de leurs Effets et de leur Criticité (AMDEC) qui doit permettre de solutionner tous ces problèmes de la création du vêtement et des matières jusqu'à sa recyclabilité finale. Donc là, je pense qu'il y a quelque chose à faire d'un point de vue éducatif, déjà. Mais ça peut se faire très tôt, je pense.**

**Les braguettes, les boutons aussi. Qu'est-ce qui vous empêche, avant de mettre un vêtement au recyclage, d'enlever vos boutons ? Il suffit d'avoir un gros ciseau, de couper, de couper la bragette. Quand elle est encore utilisable, ça peut permettre de réparer d'autres vêtements. Je pense qu'il y a quelque chose à faire là aussi, puis ça va faire gagner, je pense, un gros coût, puisque ça va être un coût conséquent sur le recyclage du produit. Donc voilà, je pense qu'il y a quelque chose de nouveau à mettre en place très tôt au niveau éducatif.**

**Tout de suite, j'y pense, comme je vois la dérobade qu'on a mis en place avec le recyclage jusqu'à nos jours, nos chers élus, partout, pour ne pas les nommer, puisque c'est partout pareil, les box qu'on nous a implantés un peu partout, rapporter vos déchets dans les boîtes, quand je vois l'état, ce qu'il y a dedans, je ne comprends pas qu'on a accepté de**

***faire ça. Donc je vais m'arrêter là, je vais seulement dire que plus on va, plus on fait les choses, et pire c'est. »***

Réponse de Circ : Pour clarifier le propos, il y a trois types de déchets textiles :

- le post-industriel, ce qui sort des usines de fabrication, les chutes non-utilisées.
- le post-consommation, donc après consommation des produits par les individus. En effet, aujourd'hui, un vêtement est porté en moyenne 7 fois avant d'être jeté. Il est, certes, important de réussir à recycler, mais la première chose à faire est de moins consommer et de réutiliser davantage.
- le pré-consommation, ce qui n'a pas été touché, les invendus par exemple.

Circadian a fait le choix de ne pas traiter dans son usine les déchets pré-consommation pour ne pas encourager ce gaspillage.

***Question : « Au vu de tout ce qui a été cité, j'aimerais bien avoir une idée sur l'impact social et l'image positive sur la région, donc la valorisation du rôle de Circadian dans le développement durable, l'égalité des chances et éventuellement sur des mécénats avec des associations. Est-ce que c'est envisageable ? »***

Réponse de Circ : Le projet générerait 200 emplois directs et indirects couvrant des métiers traditionnels de l'industrie chimique. La distinction entre emplois directs et indirects dépendra en grande partie des choix d'organisation que nous retiendrons, notamment en matière de sous-traitance. Dans le secteur de la chimie, certaines entreprises externalisent entièrement la maintenance, tandis que d'autres préfèrent l'internaliser. Ces décisions n'ont pas encore été arrêtées. Selon l'option retenue, ces postes relèveront donc soit de l'emploi direct (s'ils sont assurés par Circ), soit de l'emploi indirect (en cas de sous-traitance). De même, comme je le mentionnais précédemment, nous recherchons un partenaire pour la partie « contrôle qualité » et « préparation matière ». Si nous ne trouvons pas ce partenaire, ces activités seront assurées en interne, ce qui constituera également de l'emploi direct.

S'agissant de nos valeurs, je souhaite rappeler que la société Circ est certifiée **B Corp**. Ce label, d'origine anglo-saxonne, reconnaît les entreprises qui intègrent dans leur modèle une exigence d'impact social et environnemental positif, au même titre que leurs performances économiques. Circ, fondée en Virginie, sur la côte Est des États-Unis, s'inscrit pleinement dans cette démarche et attache une importance particulière à l'égalité des chances, à la responsabilité sociétale et à la durabilité de ses activités.

Enfin, concernant le mécénat, il est vrai qu'à ce stade du projet, la société consacre encore ses ressources au développement et à l'investissement. Concrètement, nous ne générerons pas encore de chiffre d'affaires et n'enregistrerons pas de revenus avant la fin de l'année 2028. Nous ne disposons donc pas, pour le moment, de moyens propres pour soutenir des actions de mécénat. En revanche, dès que la société sera en phase de rentabilité, nous le ferons avec grand plaisir et engagement.

***Remarque : « Jean-Pierre Damm, je suis syndicaliste et je veux partager mon expérience toute récente dans le cadre de mon mandat européen, puisque je suis président pour***

encore quelques semaines, d'un comité du dialogue social sectoriel à Bruxelles. Dans ce cadre-là, nous avons mené depuis trois ans une étude sur le plan européen sur les hostilités à implanter des projets, quels qu'ils soient. Donc pourquoi l'acceptabilité sociale est un frein aux investisseurs ? Et nous avons pointé dans ce projet, deux sujets. Le premier sujet, vous l'avez évoqué, c'est la problématique budgétaire. Chacun veut savoir d'où vient l'argent et où va l'argent. Je peux vous dire que nous sommes intervenus auprès des représentants de M. Stéphane Séjourné pour dire que, je parlais pour la France, mais d'autres parlaient pour d'autres pays, qu'il y avait un dysfonctionnement d'information de traitement des dossiers au niveau européen. En fait, le dossier part quelque part, revient quelque part, et après, pour retrouver son dossier où il est, c'est très compliqué. Donc nous avons quand même obtenu la parole de M. Contant, qui était le représentant de M. Stéphane Séjourné, qu'effectivement, la Commission va donner des indications, des recommandations vers les pays nationaux pour qu'effectivement les dossiers soient traités plus rapidement. Le deuxième sujet, qui a été abordé, et certaines interventions en ont fait état, c'est la transparence. Je crois que la transparence est quelque chose qu'il faut absolument parfaire. C'est quelque chose qui est inimitable si nous voulons que les projets soient acceptés sur le plan social. Aujourd'hui, il y a eu quelques projets où la transparence a été plus ou moins acceptée. Nous, lorsque je lis l'article de M. Bonnetier hier, je suis un peu rassuré. Lorsque j'entends son intervention, je le suis un peu moins. Donc je me demande la transparence par rapport aux questions posées pour qu'effectivement il y ait des réponses claires, précises et ludiques pour le commun des mortels. Voilà ce que je veux dire. Et dernière chose, je veux dire une réflexion à tout le monde, puisque ce projet de réindustrialisation, de recyclage, tout le monde en parle. Tout le monde dit quelque chose et son contraire. Donc tout le monde veut effectivement qu'on recycle et personne ne veut le travail bien fait. Il faut que peut-être que dans ces projets-là, nous nous inspirions par rapport à ce qui s'est fait au projet Lithium dans l'Allier. Peut-être, je livre à la réflexion, qu'effectivement il y ait un comité de suivi du projet au fil de l'eau, et pas uniquement une réunion annuelle où on rend des comptes. Est-ce qu'on peut envisager cette information où tous les acteurs intéressés pourraient s'informer de l'avancement du projet ? Je ne demande pas de réponse dessus, mais je livre ça à la réflexion. »

Question : « Une question, à savoir si vous aviez des informations à communiquer sur l'implantation de puce RFID, qui était à l'étude il y a quelques années déjà, dans tous les textiles à venir dans le cadre de l'éco-conception parce que ça posait le problème de la multiplicité des langues, de la composition, de toutes les informations qui doivent figurer, qui polluent en fait un petit peu le vêtement, qu'on a du mal à arracher souvent. Cette puce RFID, était destinée aussi à lutter contre le vol dans les magasins. Donc est-ce qu'il y a, à votre connaissance, aujourd'hui une avancée là-dessus ? Ça permettrait en fait de lire à l'entrée des cycles de tri la composition déclarée, c'est déclaratif évidemment, mais ce qui faciliterait beaucoup, beaucoup la tâche. Et dans tous les cas, il faudrait que les acteurs concernés appuient sur cette avancée technologique et sur cette étude. »

Réponse de Circ : Je ne suis pas capable d'apporter un éclairage plus récent sur cette question. Néanmoins, aujourd'hui, plus de 30 % de ce qui est indiqué sur les étiquettes de vêtements est complètement faux.

**Remarque :** « *Je pense que vous avez bien compris que les gens sont quand même inquiets. On a quand même un exemple assez récent de ce qui se passe en Meuse et Ardennes par rapport à des boues, la question de monsieur à ce sujet est très pertinente, qui ont mis des PFAS partout dans les rivières et de nombreux villages, les petites villes commencent à être impactées. Cette interrogation est donc légitime. J'espère que les porteurs du projet auront les accords pour que ce projet aboutisse dans de bonnes conditions. Nos élus sont très vigilants sur ce point-là, puisque c'est une responsabilité qui leur incombe également.* »



## Les prochaines étapes

**Diane BEAUCARD**

*Animatrice de la rencontre, directrice de l'agence Neorama*

À compter du 19 novembre, Mme Trommetter et M. Martin disposeront d'un mois pour établir le bilan des garants de la concertation. Ce document aura pour vocation d'objectiver les échanges et les contributions recueillies, sans formuler d'avis sur le projet. Ce bilan sera donc publié autour du 19 décembre sur les sites Internet du projet et de la Commission Nationale du Débat Public. Le maître d'ouvrage disposera ensuite de deux mois pour y répondre. Cette réponse du maître d'ouvrage précisera :

1. si, au regard des enseignements de la concertation, le projet est maintenu ou non
2. les compléments d'information que Circ souhaite apporter aux points soulevés par les garants, et autrement le calendrier et les modalités précises de réponse si les informations ne sont pas disponibles
3. les engagements pris pour la suite, notamment concernant la concertation continue

Cette concertation continue s'ouvrira à la publication de la réponse du maître d'ouvrage et se poursuivra jusqu'à l'enquête publique, étape finale de participation citoyenne avant décision.

Circ peut d'ores et déjà réaffirmer deux engagements concrets :

- le maintien du site internet du projet jusqu'à l'enquête publique, afin de garantir un accès permanent à l'information et un canal d'échange avec le public ;

- la poursuite du dialogue avec le territoire, sous des formes à définir.



## Conclusion

**Valérie TROMMETTER, Luc MARTIN**

*Garants nommés par la Commission Nationale du Débat Public*

« Nous voulions également souligner la qualité de l'auditoire, qui a été respectueux de la parole des uns et des autres. Je pense qu'il ne reste pas de questions en suspens. Le site Internet est encore ouvert jusqu'au 19 novembre, avec le registre et les cahiers d'acteurs. Pour intégrer notre bilan, je vous invite vraiment à compléter sans hésitation. Nous vérifierons que la présentation de l'ADEL P soit bien mise en ligne puisque qu'elle contient un certain nombre de questions intéressantes. Nous serons vigilants à ce que ces questions aient une réponse et nous en retiendrons un certain nombre dans notre propre bilan.

Nous avions fait la demande, d'une part d'avoir une sorte de fiche technique d'acceptation des textiles, en retraçant l'ensemble de vos propos et en les publant en ligne prochainement et d'autre part, la confirmation ou non du classement SEVESO, pour lequel nous devrons attendre votre réponse au printemps.

La logistique a été peu abordée. J'ai bien compris que les matières entrantes et les matières sortantes ne pouvaient pas emprunter le même camion car ce ne sont pas les mêmes flux. Il faudra ainsi regarder à ce que l'aspect ferroviaire soit approfondi. Nous évoquerons également le transport fluvial dans notre bilan. »